



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier-trésorier et Directeur général de la susdite municipalité :
QUE : -

LE Conseil municipal de la Ville de Thurso, à sa séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, en l'hôtel de ville, a adopté le règlement suivant :

N° 04-2022 : Règlement modifiant le règlement N° 08-2012 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Greffier-trésorier et Directeur général, en l'hôtel de ville, et au <https://www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/reglements-en-vigueur/> où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce douzième jour
d'avril deux mille vingt-deux (2022).*

Jasmin Gibeau
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO